

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 décembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2020-12-592 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-12-593 ADOPTION. RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PARCS CANINS.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 29 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-988 sur l'utilisation des parcs canins.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-12-594 TRANSFERT BUDGÉTAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil approuve le transfert budgétaire suivant :

Augmentation du poste budgétaire : 02-610-00-412 (services professionnels urbanisme) de 21 000 \$

Diminution du poste budgétaire : 02-451-20-953 (cueillette d'ordures) de 21 000 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-12-595 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION DE BIENS, DE SERVICES OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 22 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2013-906-12, lequel modifie le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.*

*La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 03.*

**2020-12-596 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE à l'unanimité**